



## **PREAVIS N° 06-2018**

du 08 novembre 2018

CONCERNANT

**UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF. 187'100.— TTC  
POUR LE REMPLACEMENT ET L'EXTENSION DE CONDUITE DE  
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE  
AU LIEU-DIT « PRE-A-L'AVOYER »**

---

### **LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **1. PREAMBULE**

Au lieu-dit « Pré-à-l'Avoyer et en Cremont » deux projets immobiliers sont en cours de part et d'autre du Forestay. Cette zone est actuellement alimentée à l'amont du Forestay par une conduite en Eternit diamètre 125 mm qui alimente les anciens dépôts de l'entreprise Gétra. De l'autre côté du ruisseau, une conduite en Eternit diamètre 100 mm alimente le reste de la zone concernée par ces projets. Les deux conduites existantes ne peuvent garantir une défense incendie optimale de ce secteur. C'est pourquoi, dans un premier temps, la Municipalité projette de remplacer la conduite au droit du dépôt Gétra, de traverser le ruisseau du Forestay et de poser une nouvelle borne-hydrante à l'aval du ruisseau. Dans un deuxième temps, un projet de bouclage de cette conduite est prévu sur la conduite Nord de Publoz.

## 2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES OUVRAGES

Compte tenu des besoins spécifiques du secteur, tant pour l'alimentation que pour la défense contre l'incendie, le projet prévoit le remplacement des anciens tuyaux en Eternit par des tubes en polyéthylène soudé de diamètre extérieur 160 mm et diamètre intérieur 130.8 mm, PN 16 sur une longueur de 200 mètres. Comme la pression dans ce secteur ne dépasse pas les 16 bars, le choix de tubes résistants à une pression maximale de 16 bars est en parfaite conformité avec les exigences techniques en vigueur.

La conduite sera posée à une profondeur de fouille de 1,30 mètres, de manière à disposer d'une couverture minimum de 1,00 mètre sur les tuyaux pour protéger l'ouvrage contre le gel. Le passage du Forestay et de la forêt attenante se fera par forage dirigé sur une longueur de 60 mètres. Une gaine de diamètre 200 mm sera mise en place et le tube 160 mm y sera introduit. Deux nouvelles bornes-hydrantes seront posées.

## 3. COUT DES TRAVAUX

Le projet a fait l'objet d'une étude complète par un bureau d'ingénieurs spécialisé mandaté par la Municipalité. Le devis a été établi sur la base des prix pratiqués actuellement pour ce genre de travaux et des métrés des quantités à mettre en œuvre.

Le devis des prestations s'établit comme suit :

1. Travaux de génie civil	CHF	97'615.00
2. Travaux d'appareillage	CHF	41'950.00
3. Autres prestations :		
- levés de terrain, travaux géométriques	CHF	3'000.00
- honoraires et frais d'ingénieur	CHF	15'400.00
- divers et imprévus	CHF	15'735.00
		<u>CHF 34'135.00</u>
Montant total HT	CHF	173'700.00
TVA 7.7 % arrondie		<u>CHF 13'375.00</u>
<b>Montant total TTC</b>		<b><u>CHF 187'075.00</u></b>
<b>Montant arrondi à</b>		<b><u>CHF. 187'100.00</u></b>

## 4. SUBVENTIONS, TVA & TAXES

L'ECA verse une subvention sur les travaux de remplacement du réseau principal, mais ne prend pas en compte le transfert des prises privées. Le montant de la subvention devrait ainsi être de l'ordre de CHF 40'000.-, La TVA sera récupérée partiellement et une taxe de raccordement sera encaissée dans le cadre des nouvelles constructions.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le Préavis municipal No. 06-2018 du 8 novembre 2018 concernant une demande de crédit de CHF 187'100.- TTC pour le remplacement et l'extension de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Pré-à-l'Avoyer » ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement et l'extension de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Pré-à-l'Avoyer » conformément au préavis municipal No. 06-2018 du 8 novembre 2018 pour un montant de CHF. 187'100.—TTC ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la Commune au compte investissements du Service des eaux et de l'amortir par ce service.

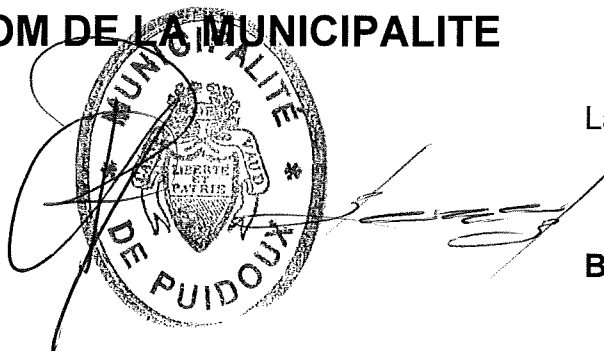
### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

**R. Gilliéron**

La Secrétaire

**B. Berger**



Adopté en séance municipale du 13 novembre 2018  
Municipal-délégué : M. Jean-Rémy Chevalley

Annexe : 1 plan de situation

**COMMUNE DE PUIDOUX**  
SERVICE DES EAUX



REMPLACEMENT DE CONDUITE DE DISTRIBUTION  
D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE  
AU LIEU-DIT "VERGNOLET"

**PLAN DE SITUATION  
FORAGE DIRIGE**

ECHELLE 1:250

M. HERTYER & WIESMANN INGENIEURS CONSULTANTS SA Avenue de la Gare 11, CH-1014, PSEZ - TEL: 078 84 84 24	
Etat	PROJET
Date	04.01.2018
Client	SD 15.15.15
Projet	Remplacement ESP plus petit avec valve
Formet	1:250 x 297
Plan no	148-51-B01

